## Nous sommes là pour vous aider



# Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite au titre des années d'études supérieures

Cette notice a été réalisée pour vous aider à compléter votre demande.

#### ► Pour nous contacter :

vous désirez des informations complémentaires ; vous souhaitez nous rencontrer :

- ► appelez-nous au numéro unique 3960,
- connectez-vous sur le site www.lassuranceretraite.fr.

3960 Service 0,06 € / min + prix appel

De l'étranger, composez le 09 71 10 39 60

Créez votre espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr et profitez de services personnalisés pour préparer et gérer votre retraite. C'est simple, pratique et sécurisé.





## Notice – Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite au titre des années d'études supérieures



## ▶ 1 - Informations générales

Vous avez la possibilité d'effectuer un versement pour la retraite au titre des années durant lesquelles vous avez suivi des études supérieures et durant lesquelles vous n'avez pas ou avez peu cotisé. Ce versement vous permet d'augmenter votre durée d'assurance et ainsi d'améliorer votre retraite du régime général. La demande d'évaluation vous permettra de connaître le montant du versement que vous pourriez effectuer. Elle ne vous engage à rien dans l'immédiat.

#### Les conditions générales à remplir pour effectuer un versement sont :

- être âgé(e) d'au moins 20 ans et de moins de 67 ans ;
- ne pas être retraité(e) du régime général.

#### D'autres types de versement\* pour la retraite sont prévus pour racheter des trimestres :

- au titre d'années civiles incomplètes au cours desquelles votre activité professionnelle a permis de valider moins de 4 trimestres ;
- au titre de certaines périodes d'apprentissage (contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 1972 et le 31 décembre 2013) et de certaines périodes d'activité en tant qu'assistant(e) maternel(le) (entre 1975 et 1990).

Au total, vous pouvez racheter au maximum <u>12 trimestres</u> pour la retraite du régime général, tous types de versement confondus.

De plus, il existe un dispositif de validation des stages en entreprises effectués dans le cadre d'études supérieures.

\* Les formulaires de demande d'évaluation de versement à ces titres sont disponibles sur www.lassuranceretraite.fr

## 2 – Versement au titre de vos années d'études supérieures (sans condition de délai)

Vos études doivent avoir été effectuées dans des établissements d'enseignement supérieur, écoles techniques supérieures, grandes écoles ou classes préparatoires, etc.

Vous devez avoir obtenu un diplôme ou avoir eu la qualité d'élève d'une grande école ou classe préparatoire. Les périodes d'études supérieures sont également prises en compte si elles ont permis d'obtenir un diplôme équivalent délivré par un État membre de l'Union européenne, par un État de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège), en Suisse, ou encore dans un État lié à la France par une convention internationale de sécurité sociale.

Ce rachat peut intervenir dès lors que le premier régime français d'affiliation à l'assurance vieillesse après vos études a été le régime général et qu'au moins un trimestre d'assurance figure à votre compte.

Si, après l'obtention de votre diplôme, vous avez été affilié en premier lieu à un autre régime que le régime général d'assurance vieillesse, vous devez alors vous adresser à ce régime.

#### ■ 3 - Versement à tarif réduit (dans le délai de 10 ans suivant la fin des études)

- Vous pouvez bénéficier d'un abattement forfaitaire sur le coût du versement si, outre les conditions mentionnées au 2 ci-dessus, vous remplissez également les conditions suivantes:
  - vos études supérieures ont été suivies dans le cadre d'une formation initiale,
  - cette demande d'évaluation est déposée au plus tard le 31 décembre de la 10° année civile suivant la fin de vos études supérieures.
- Le montant de l'abattement forfaitaire est de 670 € ou 1000 € par trimestre validé selon que vous choisissez l'option 1 ou 2 (cf. point 4 ci-dessous). Cet abattement est à déduire du barème de versements figurant en page III.
- Le nombre de trimestres pouvant être validés à tarif réduit est limité à quatre. Ce nombre est diminué, le cas échéant, du ou des deux trimestres validés au titre des stages en entreprise effectués dans le cadre d'études supérieures (cf. formulaire spécifique). Si vous souhaitez obtenir la validation au-delà de 4 trimestres au titre de vos études supérieures, le montant du versement complémentaire sera celui du tarif normal dans la limite de 12 trimestres au maximum, tous types de versement confondus.

## → 4 - Options pour le versement de la retraite (cf. barème des versements figurant en page III)

Deux options ayant un impact sur un ou deux paramètres de calcul de la retraite vous sont proposées:

- l'option 1 augmente le taux. Dans ce cas, le versement permet de réduire l'effet de la décote (coefficient de minoration) lorsque vous n'avez pas la durée requise pour obtenir le taux maximum (50%);
- l'option 2 augmente le taux et majore la durée d'assurance. Dans ce cas, le versement contribue non seulement à l'atténuation de l'effet de la décote mais il est également retenu pour la détermination de la durée d'assurance au régime général.

Important : l'option exprimée lors de la confirmation de la demande de versement pour la retraite est irrévocable.





# Notice – Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite au titre des années d'études supérieures



## ▶ 5 – Versement pour la retraite et départ en retraite anticipée

**Important :** les trimestres validés à la suite d'un rachat ne sont pas pris en compte pour l'examen des conditions d'ouverture du droit à une retraite anticipée.

## ▶ 6 - Modalités de paiement de votre versement pour la retraite

Vous avez la possibilité d'effectuer votre versement par un paiement comptant ou un paiement échelonné en mensualités sur 1, 3 ou 5 ans selon le nombre de trimestres que vous souhaitez valider.

Ces possibilités vous seront présentées dans la réponse de votre caisse d'assurance retraite à la présente demande d'évaluation.

#### → 7 – Barème des versements

Nous vous communiquons ci-dessous, à titre indicatif, le barème des versements pour l'année en vigueur afin de vous aider dans votre démarche.

Ce barème varie en fonction de l'âge avec un coût minimum et un coût maximum qui sont déterminés à partir de vos revenus d'activité et de l'option choisie.

Versement pour 1 trimestre, en euros, avec prise en compte pour la retraite							
	Optio	on 1*	Option 2*				
Âge	Coût minimum	Coût maximum	Coût minimum	Coût maximum			
20	1 055	1407	1 564	2085			
21	1076	1434	1 594	2126			
22	1 097	1 462	1 625	2167			
23	1 118	1 491	1 657	2209			
24	1168	1 557	1731	2308			
25	1219	1625	1806	2408			
26	1271 1694		1883	2511			
27	1324	1765	1961	2615			
28	1377	1836	2041	2721			
29	1432	1909	2122	2829			
30	1 487	1983	2204	2938			
31	1 543	2057	2286	3 0 4 8			
32	1 599	2132	2370	3160			
33	1 656	2208	2 4 5 4	3 2 7 2			
34	1713	2284	2 5 3 9	3 385			
35	1771	2361	2624	3 499			
36	1828	2438	2709	3 6 1 3			
37	1886	2515	2795	3727			
38	1945	2 593	2882	3843			
39	2005	2673	2971	3961			
40	2065	2753	3 0 6 0	4080			
41	2126	2834	3150	4201			
42	2187	2915	3 2 4 0	4320			
43	2 247	2995	3 3 2 9	4439			

Versement pour 1 trimestre, en euros, avec prise en compte pour la retraite							
_	Optio	on 1*	Option 2*				
Âge	Coût minimum	Coût maximum	Coût minimum	Coût maximum			
44	2306	3 0 7 5	3418	4557			
45	2366	3154	3 5 0 6	4674			
46	2426	3 2 3 5	3 5 9 6	4794			
47	2488	3 3 1 7	3 687	4915			
48	2 549	3 3 9 8	3777	5036			
49	2610	3 4 7 9	3867	5156			
50	2672	3 563	3960	5279			
51	2734	3 646	4052	5402			
52	2796	3728	4143	5 5 2 5			
53	2857	3810	4234	5646			
54	2919	3 8 9 1	4325	5767			
55	2980	3973	4416	5888			
56	3 041	4 0 5 5	4507	6009			
57	3103	4138	4 599	6132			
58	3162	4216	4686	6248			
59	3 2 2 0	4294	4772	6363			
60	3 2 7 5	4367	4854	6472			
61	3 3 2 9	4439	4933	6 5 7 8			
62	3 383	4510	5013	6684			
63	3 298	4397	4888	6517			
64	3214	4285	4762	6350			
65	3129	4172	4637	6183			
66	3 044	4059	4512	6015			



<sup>\*</sup> Voir page II, rubrique Options pour le versement pour la retraite



# Notice – Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite au titre des années d'études supérieures



## ► 8 - Majoration du versement

Le coût total d'un versement pour la retraite pour tout(e) assuré(e) né(e) avant le 01/01/1955 est majoré. Les coefficients suivants sont alors appliqués :

Assuré(e)s né(e)s	Coefficient de majoration		
avant le 01/07/1951	1,06		
entre le 01/07/1951 et le 31/12/1951	1,05		
en 1952	1,04		
en 1953	1,03		
en 1954	1,01		

**Exemple**: si vous êtes né(e) en 1952, vous devrez calculer de la manière suivante : coût estimé de votre versement pour la retraite x 1,04 = coût total de votre versement pour la retraite.

## ▶ 9 – Justificatifs à joindre

		Vous devez fournir une photocopie lisible de :
Dans tous les cas	•	votre diplôme de l'enseignement supérieur ou un justificatif de votre admission dans une grande école ou classe préparatoire.
Quelle que soit votre nationalité	<b>&gt;</b>	toute pièce justifiant de votre identité : carte d'identité ou passeport ou titre de séjour ou toute autre pièce justificative d'état civil.
Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants	<b>&gt;</b>	votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance de chaque enfant.
Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés	<b>•</b>	complétez la rubrique page 1 de la demande. Pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons.
Pour les enfants recueillis		la décision de justice vous confiant l'enfant.

## ► 10 - Où déposer votre demande ?

		Vous devez transmettre votre demande à :
Vous dépendez de la caisse de retraite Cnav Île-de-France, Carsat Centre Val de Loire ou Carsat Bourgogne-Franche-Comté, Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), Caisse de sécurité sociale (CSS) de Mayotte ou de l'étranger	<b>&gt;</b>	Cnav Île-de-France Agence VPLR-Rachats Île-de-France Immeuble Estréo 1-3 rue d'Aurion 93117 Rosny-sous-Bois
Vous dépendez d'une autre caisse de retraite (Carsat)		Carsat Normandie Service GDS 5 avenue du Grand Cours - CS 36028 76028 Rouen cedex 1



# Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite au titre des années d'études supérieures



(art. L. 351-14-1 et D. 351-4 du code de la sécurité sociale)

Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.

Pour les pièces justificatives, nous adresser des photocopies de bonne qualité. Ne pas les scotcher ou les agrafer, ni les surligner en couleur.

Cadre réservé à l'ad 1 <sup>re</sup> intervention le : [	dministration									
➤ Pouvez-vous	préciser. à titre i	— ndicatif. à quell	e date vous envis	agez de demander						
	<ul> <li>Pouvez-vous préciser, à titre indicatif, à quelle date vous envisagez de demander votre retraite ?</li> </ul>									
Date <u>[0,1]</u> Cette précision nous est nécessaire uniquement pour mieux répondre à votre demande d'évaluation mais ne vaut pas demande de retraite.										
➤ Votre identité	·									
Madame  Mons										
	Votre n° de sécurité sociale									
_										
	gnez votre prènom usuel) : sance   _									
(indiquez l'arrondisseme	nt pour Paris, Lyon, Marseille	)								
-		Pays o	de naissance :							
Vos coordonr	nées									
Votre adresse :										
·	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·									
•										
_										
-										
•	vous contacter en cas de néc									
➤ Votre situatio	n de famille									
célibataire □	marié(e) □ pacsé(e)	en concubinage	□ □ divorcé(e) □ sé	paré(e) 🗆 veuf(ve) 🗆						
	depuis le	_	depuis le							
_	<u>-</u>		_ depuis le							
	t ceux que vous									
				récédent(e)s conjoint(e)s, z pas assez de place dans						
le tableau, complét	ez cette liste sur une f	euille blanche que voi	us joindrez à cette dema	nde.						
		<u> </u>		Nombre d'années						
Nom de famille	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance	de prise en charge						
				jusqu'au 16e anniversaire						
			<u> </u>							
A 3	4ma albanna 2000 - 2000 - 2000		2005(2) 2							
	tre charge un ou plusi	eurs entant(s) handid	cape(s)?	> Oui  Non						
Si oui, précisez co	mpien ? 💹			Voir au verso						

Les données de contact collectées sont destinées à faciliter l'instruction de votre demande en cas de besoin d'échanges dans le cadre de nos missions de service public. Les données collectées sont conservées le temps nécessaire à l'étude de votre dossier.





# Demande d'évaluation de rachat de trimestres pour la retraite au titre des années d'études supérieures



(art. L. 351-14-1 et D. 351-4 du code de la sécurité sociale)

Vos ressources	nercues	en France	et/ou	dans	un autre	navs
VUS 16330UIC63	perçues	en i lance	<del>C</del> u Ou	ualis	un aun e	pays

Si vous avez perçu, sur les 4 années civiles précédant votre demande, des salaires et/ou des revenus professionnels non salariaux, vous devez nous indiquer leurs montants bruts.

Précisez les années concernées		ـــــا		للتلا	للسلا			
Salaires ou gains assimilés :				€				
Revenus professionnels non salariaux :	€		€	€	€			
<ul> <li>Vos années d'études supérieures pour lesquelles vous souhaitez racheter des trimestres</li> </ul>								
▶ Dans quel pays avez-vous effectué vos études supérieures ?								
France 🗆 Autre pays 🗆 🛚 p	orécisez le pays : .							
▶ Précisez l'année de la fin de vos	études supérieur	es suivies	en form	ation initiale :				
► Précisez ci-dessous les périodes	s d'études que vou	ıs souhait	ez valide	er:				
Noms et adresses des établissem vous avez effectué vos études supérieu		enus		Périodes d'étude que vous souhaitez				
		······ du L		au				
		F	Formation initiale : <b>oui</b> □ <b>non</b> □					
		······ du L	du _ ,   , , , , au _ ,   , , , , ,					
		F	Formation initiale : <b>oui</b> □ <b>non</b> □					
		······ du L	du					
		F	Formation initiale : <b>oui</b> □ <b>non</b> □					
J'atteste sur l'honneur l'exactitude de	s ronsoignoments	nortós su	r cotto de	omando.				
Je m'engage :	s renseignements	portes su	r celle de	emande.				
- à faciliter toute enquête pour les vér								
	- à vous faire connaître toute modification de ma situation.  Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents							
produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prév par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.								
Fait à:								
Conformément au règlement européen n° 2016/679/UE du 27 av du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de la Vous pouvez exercer ces droits auprès du délégué à la protection c Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des de ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en li La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages i du code pénal).  En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'abs	onnelles.  que et libertés »  ou de fausses  441-1 à 441-9  eent de situation	Votre si	gnature :					
ayant abouti au versement ou non de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17 du code de la sécurité sociale.								

Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre les pièces justificatives indiquées en page IV de la notice jointe.

